

COMMUNE DE RUMERSHEIM-LE-HAUT

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
RUMERSHEIM-LE-HAUT
du 30 juillet 2018**

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, Thierry SCHELCHER.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 19 h 30.

PRESENTS : M. MEYER Luc, Mme GANTNER Christine, Mme MEYER Sylvie, Mme MEDUA Julie, Mme COUTO LIMA Pastora, M. FIMBEL Patrice, M. THUET Mathias, Mme GERSTER Christelle, M. BITZBERGER David, M. BODINET Martial, Mme WALTER Laetitia

ABSENTE EXCUSEE : Mme DE SOUSA Sandra

PROCURATION : Mme DE SOUSA Sandra à M. SCHELCHER Thierry

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2018
2. ALSC
3. Motion compteurs Linky
4. Forfait nettoyage dépôts sauvages
5. Projet extension GSM
6. Décisions modificatives de crédits
7. Amortissement concessions et droits similaires
8. Décisions du maire dans le cadre des délégations
9. Communauté de Communes
 - a. Marché relatif aux contrôles réglementaires - groupement de commandes
 - b. Divers
10. Divers
11. Informations

Monsieur le Maire propose de rajouter un point « ALSC » en point n° 2 de l'ordre du jour. Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

1. Approbation du procès verbal de la séance du 12 juin 2018

Le Conseil Municipal approuve le procès verbal de la séance du 12 juin 2018.

2. ALSC

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à la première réunion avec le cabinet d'audit, il a réceptionné la lettre de démission de la présidente de l'ALSC, puis celle de quatre membres du bureau. Monsieur le Maire qualifie cette décision d'incompréhensible, regrettable et complètement disproportionnée. Il a informé l'auditeur de la situation, qui a transmis une marche à suivre pour que les associations puissent poursuivre leurs activités à la rentrée.

Monsieur le Maire propose de demander une entrevue avec les démissionnaires afin de comprendre leur réaction.

3. Motion compteurs Linky

Suite aux différentes réunions, débats et participation à des conférences abordant le sujet des compteurs communicants, ainsi qu'aux nombreuses interrogations et interpellations des habitants de la Commune, le Conseil Municipal affirme son souhait de ne pas accepter la mise en place de ces nouveaux compteurs sur le territoire de la Commune.

Au vu de toutes les interrogations, notamment sur l'intrusion dans la vie privée, sur les ondes, les radiofréquences et rayonnements que génèrent les nouveaux compteurs ; à l'heure où les collectivités oeuvrent pour la protection de l'environnement, le remplacement des compteurs, qui fonctionnent très bien, n'est économiquement et écologiquement pas justifié.

Le Conseil Municipal demande à Enedis de tenir compte de la décision de chaque client et de respecter, à leur demande, le refus de l'installation du compteur Linky à leur domicile.

Un courrier sera adressé à Enedis et au Syndicat Départemental d'Electricité.

4. Forfait nettoyage dépôts sauvages

Les dépôts sauvages d'ordures ou de détritrus de quelque nature que ce soit (ordures ménagères, déchets verts, encombrants, cartons, gravats,...) ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés de la commune. Constatation faite que certaines personnes indélicates se débarrassent de leurs ordures dans les endroits publics, Monsieur le Maire propose de facturer au contrevenant qui sera identifié, un forfait d'enlèvement et d'élimination par le service technique de la commune, de leur dépôt illicite.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'instaurer un tarif forfaitaire de 300 € pour la prise en charge de tous types de dépôts sauvages par le service technique de la commune aux fins d'élimination, lorsque le contrevenant est identifié,
- charge Monsieur le Maire ainsi que les gardes-champêtres de la Brigade Verte de l'application de la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à sa bonne exécution.

5. Projet extension GSM

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le dossier relatif à la demande d'extension de la gravière a été déposé il y a deux mois à la Préfecture par la société GSM. En cas

d'autorisation d'extension, la Commune doit autoriser la mise en place d'un tunnel sous la rue du Rhin (chemin rural dit Kimmerrechtleweg) qui est déjà prévu dans le projet d'extension. Ce tunnel servira au passage de convoyeurs à bandes et permettra de ne pas gêner la circulation et de limiter l'impact sur l'environnement. Le tunnel sera renforcé et prévu pour le passage de poids-lourds. Il sera créé en théorie après la troisième année de l'autorisation d'exploiter ou au moment de la réfection de la route si elle a lieu avant.

La société GSM prendra en charge l'intégralité des travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour la création de ce tunnel.

6. Décisions modificatives de crédits

a. Amortissement compte 2051

Afin d'amortir (sur une année) l'ensemble des fiches inventaires imputées au compte 2051 (montant : 6 808,80 €), Monsieur le Maire propose la décision modificative de crédits suivante :

Art. 6811-042 (dép.) :	+ 6 809 €
023 (dép.) :	- 6 809 €

Arti. 28051-040 (rec.) :	+ 6 809 €
021 (rec.) :	- 6 809 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative de crédits.

b. Etude de faisabilité restructuration salle de musique

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 12 juin 2018 de confier une étude de faisabilité pour la restructuration de la salle de musique, Monsieur le Maire propose la décision modificative de crédits suivante :

Art. 2188 (dép.) :	- 6 000 €
Art. 2031 (dép.) :	+ 6 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative de crédits.

7. Amortissement concessions et droits similaires

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'amortir sur une année les acquisitions inscrites au compte 2051. Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord.

8. Décisions du Maire dans le cadre des délégations

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 6 mai 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Déclaration d'intention d'aliéner : renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis section 2 n° 136/2 et 137/2, section 4 n° 61/19, section 44 n° 254, section 3 n° 138/7, section 2 n° 11.

9. Communauté de Communes

a. Marché relatif aux contrôles réglementaires - groupement de commandes

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du groupement de commandes mis en place par la CCPRB pour des prestations relatives aux contrôles réglementaires (vérifications électriques, portes/portails automatiques, équipements sportifs, aires de jeux,...) et propose que la Commune y adhère. Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'adhésion à ce groupement de commandes et autorise la signature de la convention y relative.

b. Divers

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des points suivants :

- Salon de l'Artisanat et des Métiers à Fessenheim du 28 au 30 septembre 2018
- Journée Nationale des artisans et commerces de proximité : 13 octobre 2018
- Réunion en mairie avec le service assainissement de la CCPRB : 13 septembre 2018 (gestion station d'épuration, entretien des avaloirs, etc)

10. Divers

a. Chasse

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la demande de M. RIESS Hubert qui souhaite devenir permissionnaire sur nos lots de chasse. Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette demande.

INFORMATIONS

- ◆ Audrey EHRY a repris ses fonctions le 23 juillet 2018, à mi-temps thérapeutique pendant trois mois.
- ◆ Daniel MOUTOUSSAMY assure le remplacement de Pascal VONFLIE pendant ses congés d'été, du 30 juillet au 10 août 2018.
- ◆ Lionel MEYER, nouvel agent technique, démarrera le 1^{er} octobre 2018.
- ◆ SDIS : nouvelle organisation des groupements à venir. Le CPI de Rumersheim-le-Haut ne fera plus partie du même groupement que le CPI de Bantzenheim et le CPI de Chalampé,

qui avaient l'habitude de coopérer. Une réunion est prévue le 5 septembre 2018 avec Bantzenheim et Chalampé pour organiser une entrevue avec le Lieutenant-Colonel DELACHAUX (Chef de groupement territorial).

- ◆ Passation de commandement du Chef de Corps Eric DISS à Michel KUENTZ le 23 septembre 2018.
- ◆ Prochain flash infos fin août 2018.
- ◆ Nouvelle limite d'agglomération rue de Munchhouse.
- ◆ Nouveau contrat d'approvisionnement en plaquettes bois à venir avec ONF Energie (transporteur à Réguisheim).
- ◆ Consultation bureaux d'études pour la rue du Rhin, modèle de DCE.
- ◆ Echange de terrains à prévoir avec M. HAEFFLER Rémi, rue de l'Ecole. Arpentage en cours.
- ◆ L'hôtel à hirondelles place de l'ancienne mairie est occupé.

TOUR DE TABLE

- ❖ **Mme GANTNER Christine :**
 - Réunion semaine 30 pour la préparation du bulletin communal, la fête des seniors (date fixée au 8 décembre 2018),...
- ❖ **Mme WALTER Laetitia:**
 - Remerciements de la part du conseil municipal des enfants à M. et Mme SCHERRER de la société Duo Pizza pour leur accueil (confection de pizzas par les enfants). Sortie de deux jeunes au Parlement Européen et au Musée d'Art Moderne de Strasbourg.
- ❖ **M. MEYER Luc :**
 - Réfection rue du Rhin et chemins ruraux par la société Matrol : 5 580 € TTC.
 - Sens de circulation rue de l'Ecole et rue Robert Schumann. Attente du 2^{ème} devis.
- ❖ **M. BODINET Martial :**
 - Balade musicale le 16 septembre 2018.

La séance a été levée à 20 h 50.

**Pour extrait conforme,
Rumersheim-le-Haut, le 31 juillet 2018
Le Maire**

T. SCHELCHER

